Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 92 (1941)

Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ces prochaines années, et que le Département fédéral de l'intérieur aura admis comme boisements de compensation, feront l'objet de subventions fédérales supplémentaires pouvant s'élever jusqu'à 25 %. Donc, au lieu des taux réduits actuels, qui sont d'environ 35 à 50 %, de tels boisements pourront être subventionnés jusqu'à 60 et 75 %. Cette disposition restera en vigueur jusqu'à ce que l'étendue des surfaces ainsi boisées ait atteint celle des terrains défrichés. Il devrait être possible d'obtenir ce résultat dans l'espace de dix ans.

9º Taxe par are.

Comme les propriétaires de forêts retireront en général un bénéfice notable du bois fourni par le défrichement et recevront, en outre, pour ce dernier travail des subventions fédérales et cantonales, il semble juste de demander à ceux qui ne peuvent pas effectuer de boisement de compensation une taxe de 1 à 10 fr. par are, en faveur de la forêt. Le produit en sera employé à des travaux d'amélioration forestière. Il est loisible aux cantons de percevoir cette taxe et d'en fixer le montant, en tenant compte de la valeur de la forêt à défricher.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale. M. Léon Merz, ancien conseiller d'Etat à Berne, ayant donné sa démission comme membre du « Conseil » de l'E. P. F., le Conseil fédéral a désigné son successeur en la personne de M. le D^r Bärtschi, syndic de la ville de Berne et membre du Conseil national.

Le poste de professeur ordinaire du génie rural (Kulturtechnik) étant devenu vacant, le Conseil fédéral vient d'y appeler M. Ernest Ramser, de Schnottwil (Soleure), porteur du diplôme fédéral d'ingénieur rural, ci-devant chef de section à la division d'agriculture du Département fédéral de l'économie publique.

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux candidats dont les noms suivent :

- M. Künzle Fritz, de Gossau (St-Gall),
- M. Wullschleger Erwin, de Vordemwald (Argovie).

On s'explique sans autre pourquoi le nombre de ces candidats est si exceptionnellement faible. Nombreux furent les étudiants qui, à cause de la mobilisation, n'ont pu suivre le cours normal de leurs études. Plusieurs ont été autorisés à faire leur dernier semestre d'hiver avant d'avoir pu liquider celui d'été qui le précède. Nombre d'entre eux pourront ainsi être admis aux épreuves de l'examen final de diplôme avant la fin de l'année courante.

Cantons.

Grisons. Dans sa séance du 3 février, le comité de la Selva (Association des producteurs de bois du canton des Grisons) a décidé de faire don d'une somme de 500 fr. au « Fonds destiné à la recherche forestière » de l'Ecole polytechnique fédérale.

Zurich. M. Wilfried Fischer, adjoint à l'Office forestier central de Soleure, vient d'être nommé, par l'office cantonal de l'économie de guerre, en qualité de directeur de la « section du bois de feu ». Il succède à M. Hans Müller, promu, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, inspecteur forestier d'arrondissement (V).

Neuchâtel. Extraits du rapport spécial de l'inspecteur cantonal sur le service forestier en 1940. La commission forestière cantonale ne fut pas convoquée en 1940, en raison de la situation générale. —Les exploitations dans les forêts publiques ont été les suivantes :

- a) Dans les forêts domaniales (2167 ha):

 Coupes principales . . . 5,93 m³ par ha,

 Eclaircies et nettoiements . . 0,84 m³ » » ,

 soit, au total, 6,77 m³ (en 1939 : 5,52 m³).
- b) Dans les forêts communales et corporatives (12.141 ha):
 Coupes principales . . . 6,61 m³ par ha,
 Eclaircies et nettoiements . . 0,68 m³ » » ,
 soit, au total, 7,29 m³ (en 1939 : 6,98 m³).

Pour l'ensemble des forêts publiques, les exploitations totales se sont élevées à 7,21 m³ par ha, dépassant ainsi de 42 % le montant de la possibilité. Ce dépassement est dû en faible partie aux chablis, mais surtout, ainsi qu'on le devine facilement, aux coupes extraordinaires nécessitées par le ravitaillement de la population et de l'armée. A cet égard, la suppression quasi totale de l'importation du bois de la zone a joué un rôle important.

Dans les forêts particulières, le volume approximatif des bois exploités a été d'environ 97.500 m³.

Le Fonds cantonal des excédents forestiers, lequel n'a augmenté que du montant des intérêts, disposait à fin 1940 de 173.981 fr. A ce chiffre viendront s'ajouter, il est vrai, 80.000 fr., à prélever sur les recettes forestières de 1940.

Soleure. Dans son rapport sur l'exercice 1940, le service forestier signale en particulier ce qui suit touchant les dégâts dont ont souffert les forêts.

Ceux causés par le *vent* ne furent pas graves. Les ouragans du 14 mars et du 16 avril ont mis à terre environ 2000 m³, dans les forêts du II^{me} arrondissement (Bucheggberg), tandis que celui du 11/12 novembre en a abattu environ 1000 m³ dans celles du V^{me} (Dorneck—Thierstein). — Les dommages causés par le chermès des aiguilles du sapin (*Dreyfusia Nusslini*) ont un peu diminué d'impor-

tance; il semblerait que l'enlèvement des plantes contaminées a eu une influence favorable à cet égard. Quant à ceux causés par le némate de l'épicéa, il y a eu aussi une nette régression. Et l'on a pu constater que le traitement de groupes de rajeunissement naturel de l'épicéa, au moyen du «pirox», a produit un brillant résultat dans la forêt Riedholz.

Le rapport mentionne encore le fait que l'apparition de l'orcheste danseur (Orchestes fagi), ce ravageur si commun des feuilles du foyard, a revêtu une intensité exceptionnelle. A tel point, que dans beaucoup de forêts, on aurait pu croire que les groupes de recrû naturel de cette essence avaient fortement souffert du gel.

Exploitations et rendement financier des forêts communales.

La revision de quelques plans d'aménagement a fait constater une augmentation de 32.060 m³ du matériel sur pied (bois fort); il en résulta une amélioration de la possibilité égale à 1050 m³. — Les dépassements de possibilité ont varié, dans les 5 arrondissements, de 16 à 43%; pour l'ensemble du canton, ils ont atteint 34%, ce qui, vu les circonstances, n'a rien d'excessif. Mais le rendement financier a, comparé avec celui des années précédentes, progressé de façon impressionnante, ainsi que le montre la récapitulation suivante:

						Rendement net			
					Total	En º/o du rendement brut	par ha	par m³ exploité	
					fr.	0/0	fr.	fr.	
1936			,		735.310	31	34,	5,85	
1937					981.040	35	45,—	7,50	
1938			٠.	•	1.227.770	40	56,—	9,10	
1939		,			1.173.510	40	54,—	8,90	
1940					2.495.810	56	115,—	15,—	

Pour les trois communes à gérance forestière technique (Soleure, Granges et Olten), le rendement net à l'hectare s'est haussé à 167 fr.

Etant donné ces circonstances favorables, on peut admettre sans autre que les caisses forestières de réserve — dont on a su dès long-temps, dans ce canton, apprécier la juste valeur — ont subi un enrichissement appréciable. En effet, à fin 1940, leur montant total s'élevait à 5.424.046 fr., dépassant de 671.083 fr. celui de l'an précédent.

Il vaut la peine de noter que, de ces caisses forestières de réserve, pas moins de 254.280 fr. ont été affectés à des buts non forestiers (fonds pour les pauvres : 243.820 fr.). N'est-ce pas là encore une raison qui milite en faveur de leur création!

Etranger.

France. Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le décès, en décembre 1940, de M. Geneau, inspecteur général des eaux et forêts en retraite, après une longue période de maladie, à Biarritz, où il s'était retiré il y a quelques années déjà. Il était né en 1861.

D'une notice nécrologique publiée par le « Bulletin de la Société

forestière de Franche-Comté » (page 456), nous reproduisons à son sujet le passage suivant : « L'âge de la retraite (comme inspecteur général) l'atteignit en 1933, alors qu'il était encore en pleine activité physique et intellectuelle. Il se consacra dès lors à la direction de la Revue des eaux et forêts, tâche qu'il assumait depuis un certain nombre d'années déjà et qu'il remplissait de la meilleure manière. Il sut rendre ce périodique forestier français intéressant pour tous ceux que préoccupent les questions forestières et qui aiment la forêt, cela tout en lui conservant le caractère de technicité qu'il ne pouvait abandonner. Des études importantes parues sous sa signature, dans la Revue des eaux et forêts, sur la législation forestière française, furent très remarquées et appréciées. »

BIBLIOGRAPHIE.

Franz Grünwoldt: Répertoire international des périodiques forestiers.

M. Franz Grünwoldt, conseiller de section au « Centre international de sylviculture », a publié, sous le titre de « Répertoire international des périodiques forestiers et de l'économie du bois », le premier volume de la série des monographies « Silvae orbis ». Ce répertoire donne, pour la première fois, un aperçu sur toutes les publications existantes dans le domaine de la sylviculture, y compris les domaines connexes. L'introduction a été rédigée en cinq langues, de même que la préface générale du professeur M. Köstler,

pour toute la série de monographies.

Ce répertoire international constitue une récapitulation de tous les périodiques traitant des domaines susmentionnés, établie par continent et pays, d'après l'état au 1er janvier 1940. La notion de «périodique» est conçue dans le sens le plus large, c'est-à-dire que la liste contient, en plus des publications proprement dites, des séries de tous genres, des recueils de lois, des rapports de séances d'associations, etc. Pour la plupart des périodiques, le répertoire donne les indications suivantes : les titres précis et leurs abréviations, l'institution qui édite le périodique, la rédaction et son adresse, le nom du rédacteur, la maison d'édition, la date de la fondation, les dates de parution, le format, le prix et les modifications éventuelles du titre. Un tableau alphabétique des titres, une nomenclature de toutes les notions géographiques, une liste de toutes les sortes de périodiques, favorisent la bonne disposition et l'emploi facile du répertoire et en font un moyen de travail excellent pour les bibliothèques, les rédactions et la librairie. Pour toute activité bibliographique, l'indication des titres abrégés des périodique d'après le « Code international d'abréviations des titres de périodiques » est d'une grande valeur pour l'unification des abréviations. Il est à souhaiter que les organes les plus importants au moins, traitant de la sylviculture, se servent de ces abréviations.

Le registre comprend 1255 numéros concernant 76 pays.

En Afrique: l'Algérie, le Congo belge, la Côte d'Ivoire, la Côte d'Or, le Kénia, Maurice, le Nigéria, le Nyassaland, l'Ouganda, le Rhodésia du Nord, le Rhodésia du Sud, le Sierra Leone, le Soudan anglo-égyptien, le Territoire de Tanganyika, la Tunisie, l'Union Sud-Africaine.

¹ Ce journal forestier français a malheureusement cessé de paraître, depuis le milieu de 1940, à cause des circonstances de la guerre, cela au grand regret de ses lecteurs habituels.

La rédaction.